

-----  
**Séance du 19 mars 2004**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2004**

L'an deux mille quatre et le 19 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe, Maire.

**Présents : AMESTOY Pierre, BEDEL Philippe, DISCAZEAUX Philippe, GATZLER Catherine, HANNINGER Ursula, ROSELLO José, SEPOLD Alex.**

**Excusés : LOPEZ Manuel.**

**Absente : COT Mélanie,**

**Secrétaire : M. AMESTOY Pierre.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2004 par chapitre, en précisant le contenu de certains articles et indique que celui-ci a été établi en considérant une augmentation des taux des impôts communaux par nécessité d'équilibres budgétaire.

Il propose de fixer les taux communaux à :

➤ Taxe d'habitation	<b>7.97 %</b>
➤ Taxes foncières sur prop.bâties	<b>4.52 %</b>
➤ Taxe foncière sur prop. non bâties	<b>46,30 %</b>
➤ Taxe professionnelle	<b>6,17 %</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

de voter le budget primitif 2004 par chapitre, tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

- Dépenses et recettes de fonctionnement	<b>92 500 €</b>
- Dépenses et recettes d'investissement	<b>97 204 €</b>
<b>Total des dépenses et recettes</b>	<b>189 704 €</b>

- D'approuver la proposition du Maire, fixant les taux communaux tels que présentés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération  
certifiée exécutoire a été  
publiée et transmise au  
Représentant de l'Etat le 31 mars 2004

**Le Maire,**

**P.BEDEL**